



**GEXXIA S.A.S**

Géomètre-Expert  
C. SERGEANT

Successeur des cabinets AJALBERT et LAURET

Département du Var

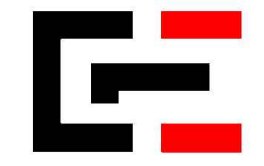
Commune de PIERREFEU-DU-VAR  
Lieu-dit "SIGOU"  
Cadastré : AL n° 96p1 et AK n° 14 et 15

DEMANDEUR :

SAS SUD EST AMENAGEMENT

## PLAN JOINT A UNE DEMANDE D' AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

Echelle: 1/250    Système: RGF 93/CC43    Nivellement: --

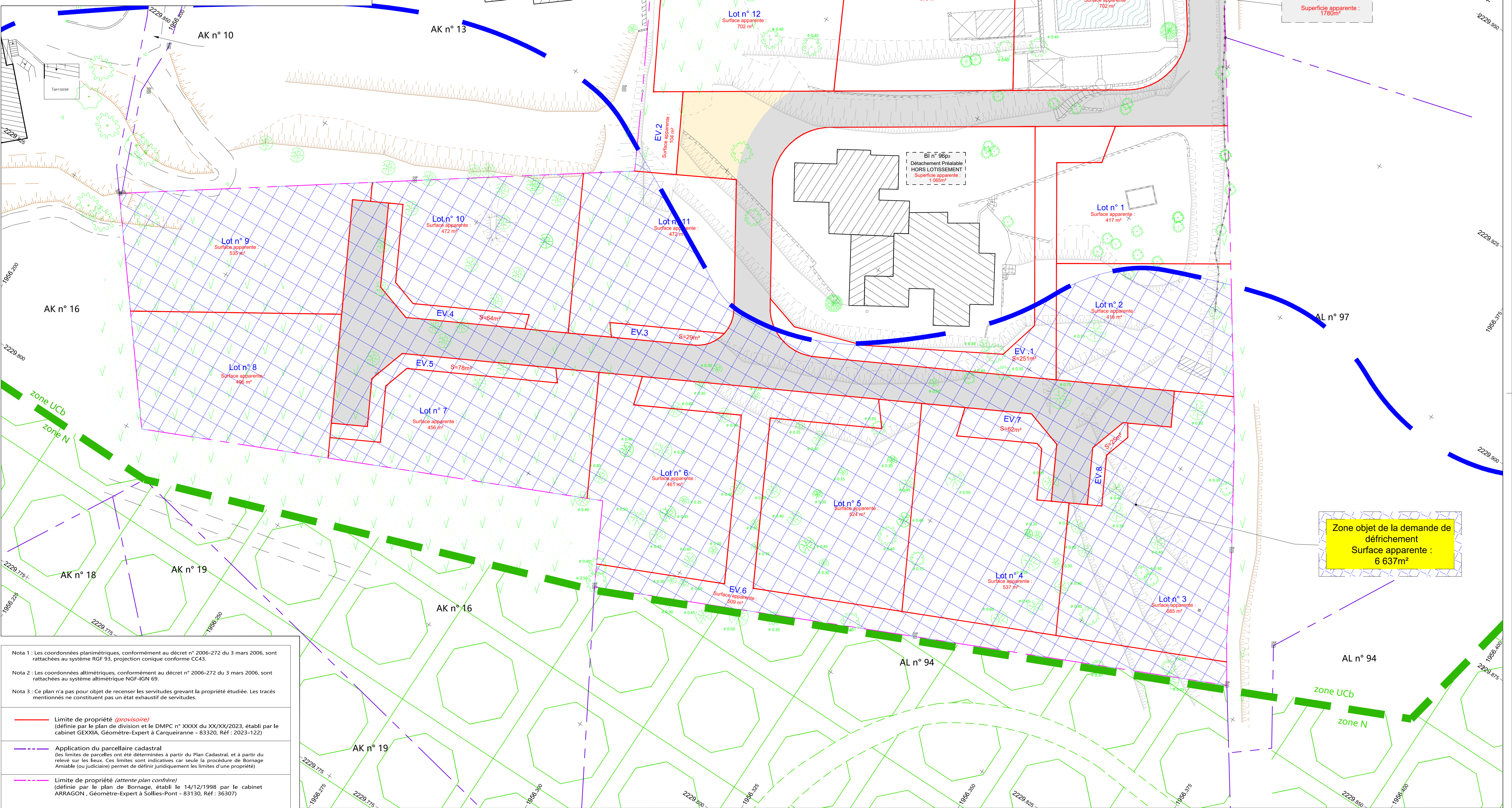
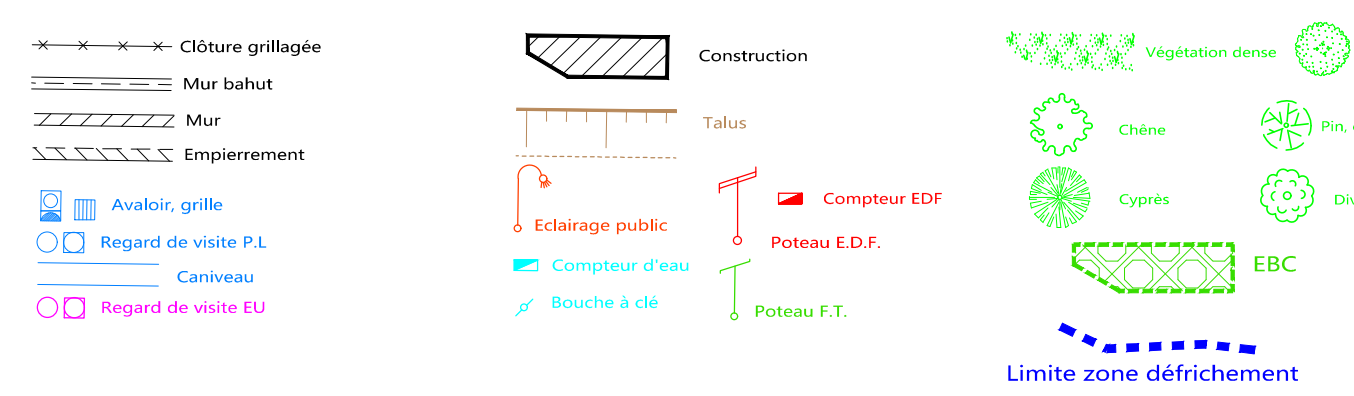


**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

260, Route de la Moutonne, Le Beau Vésé - ZAC DES CASTORS, 83320 - CARQUIERANNE - Tél : 04.94.58.66.88  
bureau secondaire - ZAC FRAY REDON - L'Acadie, 83136 - ROCBARON  
Email : gexxia.gemetre@gmail.com - N° de TVA intracommunautaire : FR52014798914 - N° SIRET : 814 768 814 00010 - Code APE 7112A

Ref. Dossier: 2023-122  
Technicien : CB  
Date: 04.07.2023  
Modif.:

### LEGENDE GENERALE



Nota 1 : Les coordonnées planimétriques, conformément au décret n° 2006-272 du 3 mars 2006, sont rattachées au système RGF 93, projection conique conforme CC43.  
Nota 2 : Les coordonnées altimétriques, conformément au décret n° 2006-272 du 3 mars 2006, sont rattachées au système altimétrique NGF-IGN 69.  
Nota 3 : Ce plan n'a pas pour objet de recenser les servitudes grevant la propriété étudiée. Les tracés mentionnés ne constituent pas un état exhaustif de servitudes.

— Limite de propriété (provisoire)  
(définie par le plan de division et le DMPC n° XXXX du XX/XX/2023, établi par le cabinet GEXXIA, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, Ref : 2023-122)  
--- Application du parcellaire cadastral  
(les limites de parcelles ont été déterminées à partir du Plan Cadastral, et à partir du relevé sur les lieux. Ces limites sont indicatives car seule la procédure de Bornage Amiable (ou judiciaire) permet de définir juridiquement les limites d'une propriété)  
--- Limite de propriété (atteste plan conforme)  
(définie par le plan de Bornage, établi le 14/12/1998 par le cabinet ARRAGON, Géomètre-Expert à Solliès-Pont - 83130, Ref : 36307)